

Séance du mardi 13 avril 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 08/04/21

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Georgette TOUZY

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

Représentés : Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Cecile ROQUESALANE

Absents : Sylvie LACOMBE

Objet: Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain - 2021_029

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Sur la Codecom du Pays de Salers, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec les villes de Saint Martin Valmeroux et Pleaux.

M. le maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

M. le maire donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communal, :

- affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Saint Martin Valmeroux et Pleaux et la communauté de communes du Pays de Salers ;
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- autorise le maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Fait à Saint-Cernin, le 13 avril 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 19/04/2021
et publication ou notification 20/04/2021



Le Maire,
A. DUJOLS

